



BULLETIN D'INSCRIPTION – CA été enfants 2023

Dès le 24 avril : inscription pour les habitants et travailleurs des Trois Chêne

A partir du 29 mai : inscription pour les personnes hors Trois Chêne

A remplir par le secrétariat

Somme à payer :

Paiement effectué le

Espèce (caisse n°.....)

Sumup

Twint

Nom de l'animateur

Remarque

Choix des semaines : merci de numéroter les semaines par priorité (1,2, 3,...). Afin d'offrir un maximum de places, 2 semaines seront attribuées par enfant inscrit. Nous ne manquerons pas d'inscrire vos enfants sur les autres semaines demandées s'il reste des places.

Enfant 1 : 3 au 07 juillet 10 au 14 juillet 17 au 21 juillet 24 au 28 juillet

Enfant 2 : 3 au 07 juillet 10 au 14 juillet 17 au 21 juillet 24 au 28 juillet

Enfant 3 : 3 au 07 juillet 10 au 14 juillet 17 au 21 juillet 24 au 28 juillet

Remarque :

	Prénom	Nom	Date de naissance	Nom de l'école	Classe	Classe CLI	
						Oui	Non
1							
2							
3							

Nom et prénom du représentant légal

Adresse..... NPA + Lieu.....

Portable* **E-mail***@.....

(Renseignements obligatoires pour recevoir la confirmation d'inscription)

Nom/adresse de l'employeur (habitants hors Trois-Chêne) :

Adresse de facturation si différente du dessus :

Nom et prénom.....

Adresse..... NPA + Lieu.....

Renseignements médicaux

Besoins spécifiques (allergies) :

Votre(s) enfants bénéficie(ent) t-il(s) d'un accompagnement particulier : oui / non

Si oui le(s)quel(s).....

Date du dernier rappel tétanos : enf 1/...../..... enf 2/...../..... enf 3/...../.....

	L'enfant sait-il nager ?		L'enfant peut rentrer seul		L'enfant peut-il passer la frontière ?	
	OUI	NON	OUI	NON	OUI	NON
Enf 1						
Enf 2						
Enf 3						

CONDITIONS D'INSCRIPTIONS

Le dossier complet est à remettre dans la boîte aux lettres avant le lundi 1^{er} mai (seuls les dossiers complets seront traités). Le dépouillement se fera par l'équipe la semaine du 2 au 5 mai 2023 et une réponse sera rendue par mail ou sms la semaine suivante.

Photocopies des documents obligatoires à joindre au dossier d'inscription :

- Carte d'identité du responsable légal
- Carte d'identité du participant
- Carnet de vaccination
- **RDU (revenu déterminant unifié à demander sur : www.ge.ch)**

ESPACE RESERVE A LA MAISON DE QUARTIERS

Tarif pour la semaine

Catégorie Familiale	Revenu mensuel brut familial	Famille avec 1 enf. inscrit	Famille avec 2 enf. inscrits	Famille avec 3 enf. inscrits	Famille avec 4 enf. inscrits
A	Moins de 2'500	50.-	90.-	120.-	150.-
B	De 2'501 à 3'500	60.-	110.-	150.-	190.-
C	De 3'501 à 4'500	75.-	140.-	195.-	240.-
D	De 4'501 à 5'500	90.-	170.-	225.-	280.-
E	De 5'501 à 7'000	105.-	200.-	270.-	340.-
F	De 7001 à 8'500	130.-	250.-	360.-	460.-
G	De 8'501 à 11'500	175.-	340.-	495.-	640.-
H	De 11'501 à 14'500	215.-	420.-	615.-	800.-
I	De 14'501 à 17'500	250.-	490.-	720.-	940.-
J	Plus de 17'500	270.-	530.-	780.-	1020.-

Le montant total du centre aéré doit être payé directement au secrétariat soit en espèce, soit par carte bancaire / twint entre le 10 et 17 mai 2023. En cas de non-paiement à cette date, l'inscription sera automatiquement annulée.

Le paiement du centre aéré ne doit en aucun cas être un frein à l'inscription de votre enfant, en cas de difficulté de paiement, merci de vous adresser directement au secrétariat ou faire un mail : karine.compois@fase.ch.

En cas d'annulation, aucun remboursement ne sera effectué sauf en cas d'accident et sous certificat médical présenté dans les 10 jours. Passé ce délai aucune réclamation ne sera possible.

L'inscription ne sera validée et définitive qu'au moment où le paiement total de la somme due sera effectué.

Date : Signature du (de la) représentant(e) légal(e).....

Quelques renseignements divers

Nous accueillons les enfants entre 8 et 9h le matin à la Maison de quartiers. Le retour se fait au même endroit vers 17h30 du lundi au jeudi et dès 16h le vendredi.

Fermeture de la Maison de Quartiers à 18h du lundi au jeudi et à 17h le vendredi.

Nous vous informons que le secrétariat sera fermé durant le mois de juillet. Dans le cas ou votre enfant doit s'absenter lors d'un centre aéré nous vous demandons de bien de bien vouloir prévenir l'équipe d'animation par téléphone de 8h à 9h le matin au 022 348 96 78.

L'enfant devra prendre quotidiennement :

- un pique-nique, goûter, boisson en suffisance (en privilégiant les contenants réutilisables)
- crème solaire, casquette
- maillot de bain, serviette (dans un sac séparé du pique-nique)
- vêtements adaptés en fonction de la météo
- chaussures étanches (en cas de pluie)

Nous vous rappelons que les enfants ne sont pas assurés contre les accidents par la Maison de Quartiers de Chêne-Bourg. Les enfants sont tenus de respecter les consignes données par les encadrants. En cas de désobéissance ou mise en danger à répétition, l'équipe d'animation se réserve le droit d'exclure l'enfant du centre aéré.

Dans le but de favoriser les interactions de groupe, tout matériel électronique (jeux vidéo, téléphone portable, etc.) sont interdits dans le cadre du centre aéré. Dans le cas ou votre enfant est amené à prendre son matériel avec lui, l'équipe d'animation se réserve le droit de décliner toute responsabilité, en cas de vol ou d'objet détérioré.

Dans le cadre de nos activités, la réalisation de documents photos est pratique courante. Ces documents peuvent être utilisés par la Maison de Quartiers pour le site internet, la gazette... À tout moment, les parents sont en droit de voir les documents concernant leur enfant.

- J'autorise la Maison de Quartiers à utiliser les photos de mon enfant prises lors des centres aérés
- Je n'autorise pas la Maison de Quartiers à utiliser ces photos

Je, soussigné, _____ déclare :
compléter avec prénom et nom du représentant légal

- autoriser, en cas d'accident, les responsables de la Maison de Quartiers de Chêne-Bourg à prendre toutes les mesures nécessaires à la santé de mon (mes) enfant(s), y compris celles préconisées par le médecin consulté ;
- que je m'acquitterai des frais occasionnés pour les soins donnés à mon enfant, y compris les frais de transport ;
- que mon enfant est assuré contre la maladie et les accidents en Suisse et à l'étranger.

Date : Signature du (de la) représentant(e) légal(e).....